

Image not found or type unknown



## Recours en cas de panne moteur

Par **Debes**, le **23/04/2010** à **19:07**

Bonjour,rnj'ai acheté un scooter il y a 9 mois, (il est toujours sous garantie) et il a une panne moteur. Je voulais savoir ce que je pouvais faire si le vendeur n'est pas d'accord de me le réparer à ses frais ou de me le rembourser.rnrnPar avance merci pour votre réponse.